

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 27 Mai à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE, Fabrice VEILLARD et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG, Patricia PILLOT et Patricia SANCHEZ.

Absents excusés : Mesdames Gaëlle MAS, Bénédicte JASSENY (donnant pouvoir à Mme Patricia SANCHEZ), Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 15 Avril 2016

2°) Débat de l'organisation de la soirée et du bal du 13 Juillet à l'occasion de la Fête Nationale. Le Conseil Municipal fixe la contribution financière des participants à 15 € pour les jeunes et les adultes, à 6 € pour les enfants de 6 à 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans.

3°) ENTEND le Maire présenter les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public du service de l'eau potable pour les années 2014 et 2015. Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les dits rapports.

A ce propos, le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau relatives à l'étude-diagnostic du réseau d'eau potable ont été approuvées et que la réunion de lancement de l'étude avec le Bureau Test Ingénierie a eu lieu le 12 Mai. Les résultats de la première phase de l'étude seront présentés le jeudi 7 Juillet 2016.

4°) ENTEND le Maire présenter les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public du service de l'assainissement non collectif pour les années 2014 et 2015. Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les dits rapports.

5°) ENTEND le Maire présenter l'Arrêté Préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/N°34 du 25 Avril 2016 portant projet d'extension du périmètre de la communauté de communes « Moret Seine & Loing » à la commune de Flagy. Le Conseil Communal DONNE SON ACCORD à ce projet, à la condition expresse que le nombre de sièges soit attribué selon la formule « à défaut d'accord » et non selon « l'accord local ».

6°) ENTEND le Maire présenter le projet de lancement d'une opération d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune, correspondant aux engagements pris précédemment vis-à-vis du Conseil Départemental 77.

- Considérant les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune réalisé par le bureau d'études SEAF de 2000,

- Considérant les exigences réglementaires liées à l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales indiquant que les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique leur zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- Considérant que la commune ne dispose pas d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales à ce jour et qu'il convient qu'elle régularise sa situation à ce titre au regard des exigences réglementaires en la matière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de :

- Lancer l'opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- Solliciter l'assistance technique départementale du SATESE dans le domaine de l'assainissement non collectif conformément à la convention pluriannuelle signée avec le Département pour lancer cette opération.
- Lancer une consultation de type MAPA sans formalisme sous la forme de demande de devis auprès de quatre bureaux d'études dans le but de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour appuyer techniquement et administrativement la commune dans l'élaboration de son zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- Solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental pour le financement de cette étude,
- S'engager à respecter les différents critères d'éligibilité des aides demandés par les partenaires financiers,
- Donner délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents de marché correspondants à cette opération.

7°) ENTEND le Maire présenter l'état d'avancement des études du PLU, en particulier en ce qui concerne les propositions de limites de zonage et de règlement de chaque zone. Le Conseil Municipal étudie les demandes effectuées par les habitants au cours de la phase de concertation lors de réunions individuelles organisées avec les membres disponibles de la commission Urbanisme. La prochaine étape sera la présentation, le 9 Juin 2016, des premières propositions et de leurs justifications aux Personnes Publiques Associées.

8°) QUESTIONS DIVERSES

- Recensement des habitants 2017 : L'INSEE nous informe que l'enquête se déroulera du 19 Janvier au 18 Février 2017. Quelques évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement. En particulier, chaque personne recensée peut répondre aux questions par Internet. Ce mode de réponse doit être proposé de manière systématique par les agents recenseurs.
Il nous est demandé de nommer par arrêté municipal un coordonnateur communal et un suppléant. Le Conseil Municipal DESIGNER Madama Florence DHIVERT comme coordonnateur communal et Monsieur Gilles CAUPIN comme suppléant.
Au moment opportun, il y aura lieu de sélectionner un agent recruteur. Priorité sera donnée à un habitant de la commune.
- CCAS des communes de moins de 1.500 habitants
La Loi NOTRe supprime l'obligation de créer un CCAS dans les communes de moins de 1.500 habitants et la Direction Générale des Finances Publiques pousse les communes concernées à dissoudre leur CCAS à des fins de simplification administrative.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère que le maintien du CCAS, qui a une activité non négligeable sur le territoire de la commune en particulier pour le maintien et le développement de la convivialité, et DECIDE de ne pas dissoudre le CCAS

- Le Conseil Municipal est invité à présenter une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, à 6 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Treuzy-Levelay est attachée

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en de domaine

Considérant que la commune de Treuzy-Levelay souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet

Après en avoir délibéré

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

- Sur la fête des voisins. Des repas ou apéritifs sont déjà prévus :
 - Le 3 Juin à la Voie Nouvelle
 - Le 24 Juin à la rue creuse
 - Le 25 Juin au Clos du Vel et à Launoy
 - A des dates restant à fixer : Croix Bonnard, Haut de Treuzy, Bas de Treuzy, Sycomores, rue Grande

Certains ont exprimé le souhait de regrouper tous les habitants du village pour une telle fête. Ce principe est retenu pour 2017 sur le terrain de la salle des fêtes.

- Monsieur Pierre CANAULT :
 - S'inquiète de ne pas avoir reçu de réponse à la question posée à nos Conseillers Départementaux relative aux travaux effectués et repris, avec un résultat discutable selon les usagers, à la jonction des CD 403 et 69. Il reposera à nouveau la question lors de la permanence des conseillers départementaux le 3 Juin à la mairie de Poligny
 - Signale des nids de poule devant l'habitation de M. Boullerau à Launoy. De l'enrobé sera commandé incessamment pour les combler.
 - Constate que la zone de compostage aménagée derrière la salle de l'ASCTL, à peine nettoyée des dépôts sauvages, a été de nouveau immédiatement encombrée de branchages, et ce malgré les avis affichés sur place. Il a fallu faire enlever ces déchets par les agents techniques de la commune. Devant ces incivilités répétées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fermer cette zone de compostage et d'y interdire l'accès.
 - Demande si la réunion sur le PLU prévue le 9 Juin avec les PPA est ouverte au public. Le Maire répond qu'il s'agit d'une réunion technique pour recueillir les avis des PPA et plus particulièrement des services de l'Etat et qu'elle n'est pas destinée au public.

- Madame Dominique AUBOURG constate avec plaisir que la dalle de la chambre de tirage des câbles de télécommunications située croix bonnard a enfin été remplacée. Monsieur Fabrice VEILLARD indique que cela a nécessité de nombreuses démarches auprès d'Orange pour que le problème soit résolu.

- Monsieur Fabrice VEILLARD informe le Conseil Municipal :
 - des difficultés rencontrées par certains habitants voyant leurs sous-sols inondés en ces périodes de forte pluviosité. L'agent technique communal et les élus sont fortement sollicités en dehors des heures normales de travail.
 - de la très belle performance (5^{ème} position) de l'équipe communale au Challenge du Loup.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.